



LE DISPOSITIF MONÉTIQUE PROFESSIONS LIBÉRALES DE SANTÉ, pour sécuriser vos encaissements et faciliter le traitement des Feuilles de Soin Electroniques.

Vous souhaitez accepter les règlements par carte bancaire, accélérer et sécuriser le crédit en compte des règlements acceptés et gérer vos Feuilles de Soin Electroniques facilement ? La Caisse d'Epargne vous propose une solution monétique sécurisée et diversifiée afin de répondre à vos besoins et particularités.

L'ESSENTIEL

- **Un diagnostic de votre besoin** et un conseil d'expert spécialisé dans votre domaine d'activité,
- **Une large gamme d'équipements monétiques** polyvalents et adaptés à votre activité,
- **Des matériels neufs** intégrant les dernières évolutions réglementaires et techniques,
- **Une offre « clés en main »** comprenant la fourniture de l'équipement, son installation, sa maintenance, avec une formation de l'utilisateur et une assistance téléphonique.

LE PRODUIT

Éligibilité

Tout Professionnel de Santé ou « assimilé » dont l'activité est éligible, titulaire d'un compte courant à la Caisse d'Epargne ou souhaitant ouvrir un compte courant à la Caisse d'Epargne, ayant souscrit/souscrivant un contrat d'acceptation des cartes bancaires en paiement de proximité auprès de la Caisse d'Epargne et un contrat de location d'un Terminal de Paiement Electronique auprès de Natixis Payment Solutions*.

Liste des activités et codes activité éligibles : médecins généralistes (8621Z), laboratoires (8690B), chirurgiens (8622B), médecins spécialistes (8622C), dentistes (8623Z), radiologues (8622A). En 2014, dans le service Reponsanté, ont été rajoutés les podologues et les kinés.

Souscription

Avec l'offre monétique de la Caisse d'Epargne, vous bénéficiez du conseil d'expert dans l'équipement monétique des Professions Libérales de Santé et de services intégrant la fourniture d'équipements monétiques ainsi que la gestion du contrat d'acceptation (télécollecte des flux et leur versement au compte de l'établissement ouvert à la Caisse d'Epargne)..

Durée

Le contrat de location est d'une durée unique de 48 mois et renouvelable par tacite reconduction par période successive d'un an. Le contrat d'acceptation est renouvelable annuellement par tacite reconduction





Services disponibles

La Caisse d'Épargne vous propose une solution « clé en main » :

- > **Diagnostic de vos besoins et conseil d'experts en monétique dans votre domaine d'activité.**
Avec l'aide et le conseil d'un expert dans votre spécialité, vous choisissez le terminal qui vous convient le mieux pour gérer simplement vos encaissements ou encore traiter rapidement vos Feuilles de Soins Electroniques !
- > **Large gamme de matériels sélectionnés par la Caisse d'Épargne pour leur simplicité, leur ergonomie et leur sécurité.**
Avec l'aide et le conseil d'un expert dans votre domaine, vous choisissez le terminal qui vous convient le mieux !
 - **Le compact**, le plus économique, qui se branche sur une ligne téléphonique classique. Il prend peu de place et vous pouvez disposer d'un pin pad déporté qui vous permet une saisie du code et une lecture de la carte séparées de votre terminal.
 - **Le GPRS compact** (présence d'une puce téléphonique dans votre Terminal) ou Internet (raccordement à votre fournisseur d'accès Internet), très efficace dès lors que votre fréquence d'encaissement est importante. Vous pouvez aussi disposer d'un pin pad pour une saisie déportée du code comme de la carte de votre client.
 - **Le mobile**, qui peut se déplacer à partir d'une base fixe (raccordement à votre fournisseur d'accès Internet ou sur une ligne téléphonique classique) ou totalement mobile (par GPRS), le meilleur choix si vous souhaitez un terminal rapide et « passe-partout » que vous souhaitez déplacer d'un lieu à un autre. Certains modèles peuvent être déplacés sans limite de distance dès lors que la zone d'émission est couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- > **Acceptation des cartes bancaires (CB, Visa et Mastercard).**
En option, vous pouvez installer des logiciels d'encaissement pour l'acceptation des cartes accréditives (AMEX, CETELEM, AURORE, etc.).
- > **Formule de location pour vous permettre de bénéficier de la meilleure technologie disponible.**
Par défaut, la location est sur 48 mois.
- > **Maintenance technique et assistance téléphonique, 6 jours sur 7, du lundi au samedi de 9h à 18h (jours ouvrés).**
En outre, la Caisse d'Épargne assure la gestion du contrat d'acceptation et gère, à ce titre, les télécollectes et les versements au crédit du compte détenu en Caisse d'Épargne.

Bénéfices

- Sécurisation de vos encaissements et garantie de paiement sur les opérations encaissées,
- Pas de manipulation d'espèces,
- Gain de temps et gestion simplifiée de vos encaissements qui sont rapidement portés à votre compte ainsi que de vos Feuilles de Soins qui sont traitées électroniquement,
- Valorisation de votre image en mettant à la disposition de vos clients et usagers un moyen d'encaissement indispensable à vos usagers.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Pour obtenir un équipement monétique de la Caisse d'Épargne, vous devez :

- Signer un contrat de location du Terminal de Paiement Electronique avec Natixis Payment Solutions,
- Pour les professionnels de santé éligibles à l'offre, souscrire un contrat d'acceptation des encaissements par Carte Bancaire avec la Caisse d'Épargne.

* Natixis Payment Solutions est une filiale de Natixis.

Natixis Payment Solutions – Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - SIREN 345 155 337 RCS Paris - APE 6419 Z - TVA : FR 44 345 155 337 – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France.

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 155 742 320 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris N° 493 455 042 – Intermédiaire d'assurance à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100 - 03/15 - Document non contractuel.

